

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES ET SUPPLÉANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION DU PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE DE HAUTE-SORNE

Le Département de l'environnement,

vu la Convention du 15 juin 2015 entre la République et Canton du Jura, Geo-Energie Jura SA et la Commune mixte de Haute-Sorne, convention portant sur la planification, la réalisation et l'exploitation d'une installation-pilote de géothermie profonde pour la production d'électricité et de chaleur à Glovelier,

vu la Convention du 17 juin 2022 entre la République et Canton du Jura et Geo-Energie Suisse SA/Geo-Energie Jura SA (agissant conjointement et solidairement en qualité d'exploitant),

vu l'article 3 alinéa 6 de l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 25 octobre 2022 relatif à la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne,

arrête :

Article premier Sont nommés membres de la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne :

- M. Eric Dobler, maire de la commune de Haute-Sorne, en remplacement de M. Jean-Bernard Vallat, ancien maire de la commune de Haute-Sorne
- M. Olivier Chèvre, conseiller communal de la commune de Haute-Sorne, en remplacement de M. Raoul Jaeggi, ancien conseiller communal de la commune de Haute-Sorne
- Mme Patrizia Monastra, conseillère communale de la commune de Boécourt, en remplacement de M. Jacques Favre, ancien conseiller communal de la commune de Boécourt.

Art. 2 Sont nommés suppléants de la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne :

- M. Nicolas Wiser, conseiller communal de la commune de Boécourt, en remplacement de Mme Patrizia Monastra, conseillère communale de la commune de Boécourt et dorénavant membre de ladite commission
- M. Jean Fernex, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement, suppléant de MM. Christophe Badertscher et Pierre Brulhart, membres de ladite commission.

Art. 3 La liste annexée, qui fait partie intégrante du présent arrêté, remplace la liste annexée à l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 25 octobre 2022 relatif à la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué :

- à Monsieur le Professeur Pascal Mahon, Président de la Commission de Suivi et d'Information ;
- aux entités définies à l'article 3, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 25 octobre 2022 relatif à la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne ;
- aux membres de la commission de suivi et d'information ;
- au Service du développement territorial ;
- à l'Office de l'environnement ;
- au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 25 JAN. 2023

David Eray
Ministre de l'environnement



Annexe

Liste nominative des personnes nommées

Entités	Titulaires	Suppléant.e.s
Canton du Jura	Christophe Badertscher Pierre Brulhart	Jean Fernex
Geo-Energie Jura SA	Peter Meier Olivier Zingg	Fabien Christe Raymi Castilla
Conseil communal de Haute-Sorne	Eric Dobler Olivier Chèvre	
Conseil communal de Boécourt	Patrizia Monastra	Nicolas Wiser
Conseil communal de Saulcy	Christophe Wermeille	Nicolas Hulmann
OFEN	Nicole Lupi	Regula Petersen
CCIJ	Pierre-Alain Berret	
FER-Arcju	Patrick Riat	Vincent Gigandet
AJPF	Marie-Hélène Brandon	
Pro Natura Jura	Vacant	
WWF Jura	Marie-Anne Etter	Marc Ribeaud
Association Citoyens responsables Jura	Vacant	
AgriJura	Marc Kury	
Association Géothermie Jura	Gérard Struchen	André Irminger
<i>Représentants des citoyennes et citoyens de Haute-Sorne</i>	<i>Désignés par le Conseil général</i>	<i>Désignés par le Conseil général</i>